

MODÈLE D'ARRÊTÉ DE DÉLÉGATION DE FONCTIONS À UN ADJOINT OU UN CONSEILLER MUNICIPAL



Les modèles sont donnés à titre indicatif et ne sauraient être repris sans être adaptés

Département de l'Aisne Arrondissement de ... Canton de ... Commune de ...	Extrait du registre des arrêtés du maire
Arrêté n° ... - ...	Arrêté de délégation à Mme / M ..., 1^{er} / 2^e / ... adjoint(e) / conseiller(ère) municipal(e)

Le maire de la commune de ...

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,

Vu la délibération du conseil municipal du ... fixant à ... le nombre des adjoints,

Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du ...,

Considérant que pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation à / aux adjoint(s) et / ou conseillers municipaux.

ARRÊTE

Article 1^{er} : À compter du ... Mme / M ..., 1^{er} / 2^e / ... adjoint(e) / conseiller (ère) municipal (e)

Il / elle exercera les fonctions suivantes :

Indiquer les fonctions de manière précise. Par exemple

- Affaires sociales. À ce titre, il / elle sera notamment en charge des questions relatives aux affaires sociales et aux personnes âgées.
- Affaires financières.
- Environnement. À ce titre, il / elle sera notamment en charge des questions relatives à l'environnement, aux chemins ruraux, et aux déplacements urbains.

Article 2 : Délégation permanente est également donnée à Mme / M ... à l'effet de signer tous les documents et courriers mentionnés à l'article 1, relatifs à sa délégation.

Article 3 : Le Maire de la commune de ..., (le cas échéant) le Directeur Général des services, est chargé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et inscrit au recueil des actes administratifs (obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants).

Article 4 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie, et copie en sera adressée à M le préfet / M le sous-préfet. En outre, une expédition en sera transmise à Mme / M le Receveur municipal.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à ...

Le : ...

Le Maire,



Pour des motifs tirés de la sécurité des rapports juridiques, une même délégation de fonction ne peut être attribuée simultanément à plusieurs personnes. Le juge a néanmoins admis la possibilité de déléguer les mêmes fonctions à plusieurs personnes à condition que l'arrêté de délégation fixe un ordre de priorité entre les intéressés (CAA Bordeaux, 28 mai 2002, commune de Millau)